



A Lucerne, le déploiement rapide de la fibre optique est assuré

Le déploiement du réseau à fibre optique de Lucerne se poursuivra rapidement et dans les délais. Au cours de pourparlers intenses, les deux partenaires de coopération, ewl et Swisscom, ont adapté le contrat de coopération sur des points essentiels. Cette adaptation s'imposait en raison de la décision négative rendue par la Commission de la concurrence (ComCo).

Pour pouvoir faire progresser rapidement le réseau à fibre optique de Lucerne, les deux partenaires se sont accordé des concessions mutuelles ces dernières semaines et ont ainsi pu procéder à des modifications importantes du contrat. La protection des investissements et l'exclusivité relative à la couche 1 ont été entièrement supprimées. De plus, les deux partenaires proposent désormais la fibre noire, dite passive, répondant ainsi à l'une des exigences principales du secrétariat de la ComCo. Dans le même temps, le mécanisme des paiements de compensation a été précisé. Il entrera en vigueur au plus tôt après l'achèvement, prévu pour 2015, du raccordement de base. L'investissement de Swisscom dans le déploiement de la fibre optique à Lucerne s'élève à près de CHF 54 millions.

Après la publication, par le secrétariat de la Commission de la concurrence en septembre dernier, du rapport concernant les accords de coopération, Swisscom a réexaminé avec ses partenaires les contrats conclus. Une étape rendue nécessaire par la remise en question, dans le sillage du rapport final du secrétariat, d'éléments importants du modèle de coopération. Swisscom est déjà parvenue à des adaptations contractuelles similaires à Berne et à Bâle. Les négociations avec les autres partenaires de coopération se poursuivent.

Berne, le 22 décembre 2011